



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le 21 mai à 19h30**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 14 mai 2024, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien BECK Marjorie GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe DOMINGUES Pépito JABOULAY Marie MAURIN Vincent

Absents : NEVEU Magali ITIER Nadège OSTALRICH Christophe RAIBAUD Joëlle SPITZ Françoise

Pouvoirs : SPITZ à ITIER F ; OSTALRICH à BECK

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, M. Frédéric BRAGA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.
Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Points à l'ordre du jour :

1. Remplacement d'un membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme COUREYRE Nelly par lettre en date du 2 mai de la Commission du CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouveau membre. Monsieur Rodolphe MAINGOUTAUD est élu **à l'unanimité**.

2. Liste annuelle des Jurés au titre de l'année 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire procède au tirage au sort des jurés à partir de la liste électorale de la Commune pour constituer la liste annuelle du jury d'assises 2025. Sont tirés au sort :

- Mme ISSERT Christel
- Mme CHALLIER ép ANDRE Marie-Françoise
- M. METSAHA Ryad
- Mme VIRGA ép BELLOT Sandrine
- Mme BALDIT Corinne
- M. HOLZER Stéphane

3. Renouvellement bail bureaux étage Mairie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de location des bureaux de la Coopérative Forestière et du Centre National de la Propriété forestière arrivent à expiration au 30 juin 2024. Il propose de les renouveler et d'augmenter les loyers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de renouveler les contrats de bail avec la Coopérative Forestière et du Centre National de la Propriété forestière et d'augmenter les loyers. Le notaire de la Commune sera contacté pour rédiger les nouveaux baux.

4. Nouveau bail d'installation d'une ostéopathe

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une jeune ostéopathe souhaite s'installer dans le local de l'ancienne épicerie. Il propose de fixer le loyer à 350 € par mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'installation d'une nouvelle ostéopathe sur la Commune dans le local de l'ancienne épicerie et décide de fixer le loyer pour la nouvelle ostéopathe à 350 € par mois.

5. Renouvellement Convention de Partenariat pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) pour l'année 2024/2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail (ENT), la Région Académique Occitanie propose aux Communes une offre éducative avec « l'ENT-école » qui doit permettre la généralisation de l'usage de l'ENT dans les écoles. Le prix de cette offre est de 45 € par an et par école. Il présente la Convention de partenariat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'adhérer au conventionnement 2024/2025, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Monsieur POMARET fait remarquer que 45 € c'est quand même cher si l'école ne s'en sert pas.

6. Demande de fonds de concours 2024 à Alès Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Alès Agglomération, un fond de concours de droit commun 2024 d'un montant de 25 000 € pour le projet d'aménagement des trottoirs de l'Avenue des Glycines.

7. Engagement de la Commune à financer le réseau d'adduction d'eau potable du nouveau complexe sportif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune détenant la compétence DECI et qu'il convient de définir un partenariat entre la commune et Alès Agglomération. La Commune sera maître d'ouvrage des travaux de voirie, des réseaux à l'intérieur de l'aménagement du complexe sportif et de l'extension du réseau d'eau. Les travaux sur le réseau d'eau potable seront pris en charge financièrement par la Commune. Seuls les branchements seront à la charge d'Alès Agglomération.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique, la Commune sera désignée Maître d'ouvrage des études et des travaux relatifs à la création d'un réseau d'adduction d'eau potable pour les travaux de l'extension d'eau (hors branchements, financés par Alès Agglomération), comprenant la pose d'un poteau incendie en bout de l'extension mais tout en restant sous le contrôle d'Alès Agglomération. La Commune et Alès Agglomération devront signer une convention de servitude notariée pour la pose de la conduite publique d'eau sur le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibéré, décide de s'engager à financer les travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable pour le nouveau complexe sportif (hors branchements financés par la Communauté d'Alès Agglomération) et autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté d'Alès Agglomération.

8. Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des locaux des services techniques

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation des locaux des services techniques, il a reçu trois propositions :

- Du cabinet d'architecture GINESTE LOUCHE, pour un montant de 45 000 € HT
- De M. DELASSUS, Architecte, pour un montant de 39 200 € HT
- De M. BOIVIN, Architecte, pour un montant de 47 500 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, considérant le prix et la prestation proposée par M. DELASSUS, Architecte, approuve son devis pour un montant total de 39 200 € HT.

9. Engagement de la Commune à récupérer une partie de la route des deux villages

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le promoteur HECTARE doit réaliser un « tourne à gauche » sur la route des deux villages pour faciliter l'accès à son futur lotissement, au Quartier des Crozes. Il propose que la commune s'engage à réaliser des travaux de sécurité de façon homogène sur la route des deux villages, du Carrefour du Chemin de la Cave, jusqu'au cimetière de Ribaute (réduire la largeur de la voie, création d'une voie mixte, gestion de la sécurité des divers carrefours, dispositifs de ralentissement, trottoirs, ...) afin qu'à terme la Commune récupère cette portion de voie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de s'engager à réaliser des travaux de sécurité sur une partie de la Route des deux villages pour que la commune puisse la récupérer et l'inclure dans l'agglomération.

10. Implantation borne à incendie au Quartier du Mas Pagan

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'implanter un point d'eau incendie au Quartier du Mas Pagan, conformément au règlement départemental de la DECI établi par le SDIS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'implanter un point d'eau incendie au Quartier du Mas Pagan dans le courant du 3^{ème} trimestre 2024.

11. Régularisation Chemin du Mas Pagan

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MAURIN Charles cède à la commune la parcelle AT n° 685 le long du chemin du Mas Pagan pour une superficie de 56 m².
Considérant que cette parcelle fait partie intégrante du chemin du Mas Pagan et afin de régulariser la situation,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir la parcelle AT n° 685 d'une superficie de 56 m² appartenant à M. MAURIN Charles. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents ainsi que l'acte authentique de cession.

12.Cession à la commune des parcelles section AE n° 206 et 208

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Mathieu BETHEAU et Mme Emilie GOURP, domiciliés 2 Mas Brun 30 720 Ribaute les Tavernes cèdent à la Commune, pour le prix d'1 € les parcelles cadastrées section AE n° 206 et 208 sises au lieu-dit Mas Brun, le long du chemin, pour une superficie totale de 78 m².

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permet d'élargir le Chemin Communal et l'implantation de conteneurs à ordures ménagères le long de la propriété de M. BERTHEAU et Mme GOURP,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir, pour un euro, les parcelles section AE n° 206 et 208, d'une superficie totale de 78 m², appartenant à Monsieur Mathieu BERTHEAU et Mme Emilie GOURP. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à intervenir ainsi que l'acte authentique de cession.

Communications du Maire :

Elections Européennes du 9 juin 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu par mail la répartition des élus pour tenir les bureaux de vote lors des élections européennes du 9 juin prochain. Il demande s'ils ont des modifications à apporter à ce tableau afin de pouvoir organiser le scrutin électoral. Aucune modification n'est à apporter à cette répartition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 21 mai 2024 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2024_05_22	Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	à l'unanimité
DE_2024_05_23	Renouvellement convention de partenariat pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail 23/24	à l'unanimité
DE_2024_05_24	Demande de fonds de concours 2024 à Alès Agglomération	à l'unanimité
DE_2024_05_25	Engagement de la Commune à financer le réseau d'adduction d'eau potable du nouveau complexe sportif	à l'unanimité)
DE_2024_05_26	Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des locaux des services techniques	à l'unanimité
DE_2024_05_27	Engagement de la commune à récupérer une partie de la Route des deux villages	à l'unanimité
DE_2024_05_28	Implantation d'un point d'eau incendie au Quartier du Mas Pagan	à l'unanimité
DE_2024_05_29	Régularisation Chemin du Mas Pagan	à l'unanimité
DE_2024_05_30	Cession à la commune des parcelles section AE n° 206 et 208	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien BECK Marjorie GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe DOMINGUES Pépito JABOULAY Marie MAURIN Vincent

Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire, Frédéric BRAGA

